

L'Engagement

Le magazine de l'ANESF



Congrès
de l' > ANESF
association nationale
des étudiant·e·s sages-femmes



Le 5 Juillet 2020
à distance

ouvert à tou·te·s

N°37 - Juillet 2020

Exemple pour un Prêt BFM Liberté⁽¹⁾ de 2 000 € sur 12 mois : taux débiteur annuel fixe de 0,50 %, soit un **TAEF fixe de 0,50 %**. Mensualités de **167,39 €** (hors assurance DIT⁽²⁾ facultative). **Montant total dû : 2 008,68 €** (sans frais de dossier et hors assurance DIT⁽²⁾ facultative).

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT⁽²⁾, cotisation de 0,60 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT⁽²⁾ facultative : 7,20 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,67 %, non inclus dans le TAEF du prêt. Conditions en vigueur du 01/06/2020 au 30/06/2020. Pour un crédit d'une autre durée et/ou montant, renseignez-vous auprès de votre Conseiller en agence Société Générale.

AGENTS HOSPITALIERS,
**CONCRÉTISEZ
VOS PROJETS.**

PRÊT BFM LIBERTÉ⁽¹⁾
0,50%
TAEF fixe

Pour une durée de 6 à 12 mois
à partir de 1 500 € hors assurance DIT⁽²⁾ facultative.
Taux en vigueur du 01/06/2020 au 30/06/2020.

(1) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert chez Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agences Société Générale.

(2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la BFM, intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, SA régies par le Code des Assurances et présenté par Société Générale, en sa qualité d'intermédiaire en assurances. Elle est facultative mais conseillée. Tarif standard d'assurance donné à titre indicatif pouvant évoluer et hors surprime éventuelle.

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 179 505 691,25 EUR. RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 08 041 372 (www.orias.fr). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris. Société Générale - S.A. au capital de 1 066 714 367,50 EUR. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr). Crédit Photo : Yann Le Pape. Juin 2020.



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Appel non surtaxé **0 987 980 980**

Du lundi au vendredi de 9h à 20h
et le samedi de 9h à 14h

RETROUVEZ-NOUS SUR BFM.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



Sommaire

Violence gynécologiques et obstétricales

Page 3

L'interview : Martin Winckler

Page 5

La FAGE et notre place dans ce réseau

Page 9

Le concept de développement durable et ses controverses

Page 11

Focus On : Toulouse

Page 13

Elu'Actu

Page 17

«Sorcières, la puissance invaincue des femmes»
de Mona Cholet

Page 21

Rentrée 2020 : Faites attention à vos droits !

Page 23

EN VENTE sur notre site



VOTRE EXPERT FRANÇAIS
DU LAIT INFANTILE BIO

NOUVELLES FORMULES

TENEURS IDENTIQUES

DHA⁽¹⁾ = ARA
(OMÉGA 3) (OMÉGA 6)



Lancement du
**1^{ER} LAIT INFANTILE
FRANÇAIS BIO**
il y a plus de 20 ans

Pour obtenir nos formules complètes contactez : Sandra PLISSONNEAU / 06 99 11 95 31
babybioexpert@vitagermine.com

Avis important - le lait maternel est l'aliment idéal du nourrisson, répondant au mieux à ses besoins spécifiques. En cas d'utilisation d'une formule infantile, il importe de respecter scrupuleusement les indications de préparation et d'utilisation, et de suivre l'avis du corps médical. Une utilisation abusive ou erronée pourrait présenter un risque pour la santé de l'enfant. Une préparation de suite ne convient qu'à l'alimentation particulière du nourrisson ayant atteint l'âge d'au moins six mois, et doit faire partie d'une alimentation diversifiée. L'introduction des aliments complémentaires ne doit être prise que sur avis du corps médical en fonction des besoins spécifiques du nourrisson.

*La formule Optima est légèrement acidifiée par du bifidus (1) Conformément à la réglementation applicable en 2020

Edito

La crise sanitaire a laissé place à un vent de changement.

Mais c'est avec grand regret que les étudiant·e·s sage-femme, suite aux promesses de concertation nationale, ont constaté qu'ils·elles n'étaient pas convié·e·s aux groupes de travail.

Comment peut-on penser réformer le système de santé de demain, si tou·te·s les représentant·e·s ne se retrouvent pas autour de la table afin de transmettre leur vision et leurs positions?

Les étudiant·e·s sage-femme sont accablé·e·s de travail dans les services hospitaliers, et l'opportunité de faire entendre leur voix leur est une nouvelle fois retirée.

De nombreux·se·s étudiant·e·s vivent de graves situations de précarité, en témoigne l'enquête bien-être de l'ANESF. Les rémunérations des stages sont dérisoires : 1,90€ bruts en DFASMa1 et 3,75€ bruts en DFASMa2 de l'heure contre 3,90€ au minimum pour les étudiant·e·s en stage dans l'enseignement supérieur. Les étudiant·e·s doivent encore payer et entretenir leurs tenues de stage, payer leurs frais de transports...

L'encadrement en stage des étudiant·e·s, alors en formation, est parfois incomplet voir inexistant. Les services de la vie étudiante, pourtant à destination de ceux·celles-ci, ne leurs sont pas toujours accessibles.

La réforme de notre système de santé doit passer par l'écoute de l'ensemble des futur·e·s professionnel·le·s, et c'est à ce titre que nous demandons à être intégré·e·s aux différents groupes de travail du Ségur de la santé 2020.

L'ANESF transmet néanmoins ses positions pour la réforme de l'hôpital public :

Position 1 : Les étudiant·e·s sages-femmes se positionnent en faveur de la revalorisation des rémunérations versées dans le cadre du statut d'étudiant hospitalier en maïeutique. Ces dernières doivent être supérieures à 3€90 nets de l'heure, soit le montant minimum de rémunération d'un·e étudiant·e lors d'un stage, fixé par le code de la Sécurité Sociale.

Position 2 : Les étudiant·e·s sages-femmes se positionnent en faveur de l'extension du statut de l'étudiant hospitalier pour la DFGSMA3 et l'extension des indemnités forfaitaires de transport dès la DFGSMA2.

Position 3 : Les étudiant·e·s sage-femme se positionnent en faveur de la gratuité des tenues et de leur entretien chaque année du cursus de maïeutique.

Vous pouvez vous rendre sur le site de l'ANESF pour plus d'informations sur nos positions : anesf.com
En vous souhaitant une bonne lecture,



Fanny Toussaint
Présidente de l'ANESF

Violence gynécologiques et obstétricales

Qu'est ce que les violences gynécologiques et obstétricales ?

Les violences gynécologiques et obstétricales sont **des violences subies par des individus dans la cadre de leur prise en charge** gynécologique et obstétricale, lors de leur suivi gynécologique, de l'accouchement, du post-partum ou dans les procédures de PMA, entre autres.

“Ces dernières années, **des milliers de femmes dans le monde entier ont dénoncé** des actes sexistes et des violences subis pendant les consultations gynécologiques ou lors de leur accouchement. Ces violences reflètent une culture patriarcale encore dominante dans la société, notamment dans le domaine médical.”

Rapport de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination à l'Assemblée parlementaire, 16 septembre 2019. Les violences gynécologiques et obstétricales peuvent être d'ordre physique et verbal et sont infligées par les soignant·e·s et par le système de soin.

Elles sont illégales et se caractérisent par l'absence de consentement libre et éclairé des patient·e·s, l'absence de choix et de diversité dans l'offre de soin, l'absence de consentement des actes à des fins d'apprentissage, l'absence d'anesthésie efficace, l'absence d'utilité médicale avérée ou encore l'exercice des gestes obstétricaux dans un cadre illégal et l'exercice de pratiques non conformes aux données scientifiques. Ces violences sont aussi caractérisées par le non respect de l'humanité, de la dignité et des droits des patient·e·s.

Le non respect d'un de ces critères engendre des violences. Ces violences ont des répercussions importantes sur la vie des individus concernés, cela **atteint leur intégrité physique et mentale** et peut être la cause d'un syndrome de stress post-traumatique.

Tout acte médical pratiqué dans le cadre de la prise en charge gynécologique et obstétricale des patient·e·s peut donner lieu à des violences dès lors qu'un des critères cités ci-dessus n'est pas respecté.

Réaliser un toucher vaginal sans recueillir le consentement éclairé du·de la patient·e est un viol.

Entrer dans une salle lors de la prise en charge médicale du·de la patient·e sans se présenter est une violence. Faire des remarques sur le physique, sur la situation sociale, sur l'orientation sexuelle est une violence.

Pourquoi ce terme bouscule la profession ?

Le terme de violence ne cesse d'être remis en question. Pourquoi ?

Comme nous avons pu le voir précédemment, les violences gynécologiques et obstétricales correspondent à un large éventail de pratiques. **Pour la plupart, il ne s'agit pas de pratiques volontairement violentes** et des actes médicaux se cache derrière ces pratiques. C'est pour cela que les professionnel·le·s pensent ne pas avoir été violent·e·s et avoir uniquement exercé leurs devoirs médicaux.

Le terme de violences gynécologiques et obstétricales est un terme utilisé largement sur les réseaux sociaux et dans la presse pour dénoncer ces agissements des professionnel·le·s de santé. Le terme de violence est important car c'est le terme employé et revendiqué par les victimes. Nous ne pouvons nier leur souffrance, reconnaître cette violence peut aider les victimes à se reconstruire.

Il est du **devoir des professionnel·le·s de se remettre en question**, de s'assurer que ces pratiques respectent l'intégrité et les droits de ces patient·e·s.

Cependant, **reconnaître sa propre violence peut être difficile**. Nous le savons, les professionnel·le·s de santé sont exposé·e·s à une violence systémique venant du système médical, ils.elles sont confronté·e·s à voir, vivre, des moments très durs dès le début de leur carrière, même durant leurs études. nombreux. ses d'entre eux.elles, d'entre nous avons des syndromes de stress post traumatique dû à 'notre métier ou futur métier. **Le système est violent mais cela ne justifie pas et ne justifiera jamais le fait d'avoir des pratiques violentes**.

Amandine Macias, sage femme, a soutenu en juin 2019 un mémoire sur la perception du débat sur les violences obstétricale par les professionnel·le·s (sage-femmes et gynécologue-obstétriciens).

Son étude a montré que le concept de violences obstétricales était reconnu par les professionnel·le·s de l'obstétrique, lui conférant une légitimité, même si l'expression ne faisait pas l'unanimité. Nombre d'entre elles et eux se sont remis en question, toute profession confondue, engageant certain·e·s à modifier leur pratique sur les derniers mois de l'étude. Un consensus s'est dégagé sur l'**importance d'informer les patientes sur les actes réalisés** et le fait qu'il existait peu de circonstances atténuantes pour justifier la survenue de violences obstétricales.

Au final, le débat sur les violences obstétricales initié sur la base des témoignages de patientes semble avoir cédé le pas à **un questionnement plus profond sur la relation entre soignant·e·s et soigné·e·s**. Ainsi, ce débat montre de nouvelles aspirations en matière de prise en charge de la naissance et du suivi gynécologique des femmes, dont les professionnel·le·s semblent avoir pris la mesure par la remise en question de leur pratique et la proposition d'autres approches telles que les maisons de naissances par exemple.

Comment changer les choses ?

D'après Amandine Macias, des mesures préventives nécessaires devraient être prises pour que la dignité humaine et les droits humains de toutes et tous soient respectés, y compris dans le contexte des soins de santé. **L'adoption d'une législation** sur le consentement éclairé des patient·e·s, lorsque ce n'est pas encore le cas, des **campagnes de sensibilisation**, la **mise en place de mécanismes de signalement** et de **dépôt de plainte** et des **ressources financières adéquates pour les établissements de soins de santé** peuvent contribuer à fournir des soins de manière respectueuse à l'ensemble des patient·e·s.

Chloé Ambara

Vice-Présidente en charge de la santé publique

L'interview : Martin Winckler

Le 12 juin 2019, Marc Zaffran, aussi connu sous le pseudonyme de Martin Winckler, romancier et médecin français, nous a accordé un temps d'échange sur les thèmes de nos études de maïeutique, de l'enquête bien-être ainsi que des maltraitements gynécologiques et obstétricaux.

Célèbre auteur de la **Maladie de Sachs**, ou encore du **Choeur des Femmes**, Martin Winckler a joué une part importante dans la reconnaissance des violences médicales et dans la remise en question de l'organisation actuelle des études de santé.

Un entretien que vous retrouverez en intégralité sur notre site : anesf.com.

ANESF : "Bonjour Martin Winckler (alias Marc Zaffran), merci de nous accorder votre temps pour cet échange.

Il y a un an et demi, nous publions les résultats de notre enquête bien-être. 60% des étudiant.e.s disaient avoir ressenti de la maltraitance physique, verbale ou morale au cours de leurs stages, et 30% par leur équipe pédagogique. Cela a amené à une forte prise de conscience, notamment du côté des équipes enseignantes et professionnelles. Ce constat a d'ailleurs été partagé par les autres fédérations de santé. Comment expliquer cette maltraitance étudiante, dans un milieu de soin?"

Martin Winckler : "Ce n'est pas étonnant, parce que fondamentalement, aujourd'hui, l'hôpital n'est pas un milieu de soin. Ce n'est pas un milieu dans lequel l'objectif collectif des professionnel.le.s de santé est de délivrer des soins pour les personnes accueillies dans les services.

Pour que cet objectif soit rempli, il faudrait que l'attitude générale soit la bienveillance. Et cela nécessiterait le respect de l'institution pour l'ensemble des personnes qui y travaillent. Or, la société française n'est pas une société de respect, c'est une société élitiste, brutale, sexiste et raciste, dans laquelle ce qui compte, c'est le statut. Les gens ne sont pas jugés à l'aune de ce qu'ils font, mais de leur diplôme, de leur titre, de leur statut et de leur pouvoir.

Dans ces conditions, dans un centre amené à délivrer des soins de santé, à partir du moment où il y a une hiérarchie, il y a des abus de pouvoir, qui découlent inévitablement des relations hiérarchiques. A l'heure actuelle, les deux priorités des institutions hospitalières sont la rentabilité et le maintien de la hiérarchie. Délivrer des soins de santé n'est pas du tout prioritaire. C'est une question de culture, pas seulement de l'hôpital mais aussi de la société. C'est pour cela que c'est compliqué de faire changer l'hôpital. Quand vous avez affaire à des gens qui œuvrent au bien commun, sans hiérarchie, ça se passe mieux.

En matière de soins, tout n'est que perception. Si nous n'écoutons pas les perceptions des gens, nous ne pouvons pas soigner. Les perceptions sont indiscutables. Personne n'a le droit de discuter vos perceptions, de vous dire que ce que vous ressentez est faux. On doit vous entendre. Mais on le voit très bien dans le traitement de la douleur en France, tout le monde a été éduqué dans l'idée que lorsqu'une personne dit qu'elle a mal, elle exagère. Or, quand quelqu'un dit « j'ai mal », on n'a pas le droit de dire que c'est faux. De même, lorsque un.e étudiant.e sage-femme dit qu'il.elle s'est senti.e harcelé.e, maltraité.e, personne n'a le droit de dire que c'est faux. La question qu'on devrait se poser est : « Que faut-il faire pour que vous vous ne sentiez pas maltraité.e ? » Car on ne peut pas enseigner à soigner à des gens que l'on maltraite.

Le problème que vous soulevez est donc réel, il est systémique, et demande de la part non seulement des enseignant.e.s mais aussi des personnes organisant les services, et de la part de chaque professionnel.le, un effort considérable et un changement de paradigme.

Il y a une révolution mentale à faire, pas seulement des réformes structurelles.

En gynécologie par exemple, comment est-il possible, d'un point de vue éthique, d'imposer des gestes qui font mal? Prenez la pince de Pozzi : la première fois que j'en ai mis une, la femme a eu si mal que je me suis dit « Plus jamais, ou alors lorsque je ne pourrai pas faire autrement et avec mille précautions. » Et j'ai appris à m'en passer. Mais pour pouvoir se passer des gestes appris, il faut pouvoir se dire « Ce que mes enseignant.e.s m'ont enseigné, je suis en droit de le questionner, et ce que j'ai fait jusqu'à présent n'était pas bien. »

C'est compliqué sur le plan cognitif, parce que ça peut mettre dans un état d'angoisse très forte. On se dit « Mais si ce geste n'était pas bon, est ce que le reste est bon ? »

Dans le monde anglo-saxon, la discussion collégiale est intégrée à la formation, tout est re-discuté. Rien n'est tenu pour acquis. En France, en revanche, on enseigne toujours par injonctions : « Tu dois faire ce qu'on t'a appris et si tu ne le fais pas comme ça, tu seras un.e mauvaise professionnel.le. »

On est donc amené.e à se dire : « Je ne veux pas faire ce qu'on m'a enseigné, je trouve ça injuste ou violent, et je vais me battre, ou au moins le rejeter moralement si on m'impose de le faire ; et le jour où je serais autonome, je ne le ferai plus ». Mais lorsque l'on n'a pas cette éthique, lorsqu'on a accepté d'intégrer les discours violents et douloureux, et qu'on les a reproduits pendant 15 ou 20 ans, difficile de faire marche arrière. Il ne faut pas seulement remettre en question celles et ceux qui nous l'ont appris, il faut aussi remettre en question tout ce qu'on a fait soi-même. Arriver à se dire « Tout ce que j'ai fait jusqu'ici était brutal », ça demande un effort surhumain.

C'est pour ça que j'ai toujours milité pour que la formation change, et de remplacer les enseignant.e.s qui sont là depuis 30 ans et qu'il est difficile de faire changer. Leur cerveau n'est pas capable de changer de paradigme. Mais on peut les mettre sur la touche, et surtout les empêcher d'encadrer. Et confier l'encadrement à d'autres."

ANESF : "Dans nos études, les sages-femmes encadrent les étudiant.e.s, sans avoir eu l'obligation de se former auparavant à la pédagogie."

Martin Winckler : "Dans les pays anglo-saxons, les étudiant.e.s notent les enseignant.e.s, de manière anonyme. A chaque fois que je donne des enseignements, je reçois moi-même des évaluations anonymes, ce qui me permet de rectifier mon attitude, mon discours, ou approfondir telle ou telle chose. C'est positif pour tout le monde, mais ça veut dire aussi que tout.e enseignant.e est responsable de ce qu'il.elle fait et que l'on peut lui demander des comptes. Sinon, tous les arbitraires sont possibles."

ANESF : "L'ANESF s'est justement positionné en faveur de la mise en place d'évaluations anonymes et systématiques des terrains de stage mais aussi des enseignements."

Sur un autre thème, vous parliez toute à l'heure des violences gynécologiques et obstétricales, et c'est un point qui est beaucoup revenu lors de notre enquête. Les ESF semblent manquer d'outils pour savoir réagir et faire face à ces violences. Comment est-ce que l'on peut conseiller à quelqu'un de réagir dans ces moments-là ? Comment s'interposer? C'est compliqué pour un.e étudiant.e de prendre parti à ce moment-là."

Martin Winckler : “Le système est fait pour maintenir le statu quo et donc, la hiérarchie des statuts. S’il était possible de porter plainte contre un.e gynécologue pour violences obstétricales, on serait déjà dans un autre système.

Alors, je dis aux infirmier.ère.s, aux sages-femmes, aux étudiant.e.s en médecine : ne vous sentez pas coupables d’être impuissant.e.s. C’est le système qui vous soumet à des situations cruelles et brutales. La hiérarchie vous met dans l’incapacité de désobéir, sinon ponctuellement.

Dans les situations où on peut se démettre, il faut se démettre. Il faut dire « Non, je ne participerai pas à ça ». Mais si ce n’est pas possible, on peut toujours penser : « On me contraint à faire ça, mais je sais que ce n’est pas bien. » Et en tirer des enseignements pour plus tard.

Les étudiant.e.s peuvent apprendre à « lire » les enseignant.e.s. Tou.te.s ne sont pas sur le même modèle, certain.e.s sont plus aptes à entendre ce genre de choses. Avec certain.e.s, vous pouvez dire non, vous pouvez discuter, négocier, et ils.elles vont vous considérer comme des allié.e.s, et non comme des personnes à rejeter.

Mais face à des brutes, vous n’avez pas à vous sentir coupable d’être maltraité.e. La maltraitance médicale et la maltraitance morale, c’est comme le viol. Le plus urgent, le plus important c’est de survivre. Ensuite, on pourra témoigner. Et comme on vit dans une période où les réseaux sociaux existent, il y a des moyens de partager ces expériences. Et il faut le faire.

C’est ce que je fais lorsque j’écris des romans. En exposant les expériences que j’ai pu vivre ou recueillir. Je sais que c’est inspirant pour les professionnel.le.s, parce qu’ils.elles me l’ont dit, mais aussi parce que je l’ai vécu : je me souviens des livres que j’ai lus étudiant et qui m’ont profondément inspiré, qui ont été importants pour ma construction en tant que soignant. Transmettre ses expériences, ça permet de donner du courage et de l’inspiration à ceux.celles qui vont venir. Ainsi, par exemple, il y a un grand roman sur les maternités, sur le travail des sages-femmes, qui n’a pas encore été écrit...

Avec le recul, je vois que les choses ont changé. Ne serait-ce que la possibilité d’aborder ces thèmes, d’en parler, d’échanger à ces sujets. Un livre comme le Choeur des Femmes, dans les années 70, c’était impossible ; il a fallu que j’attende. Il a trouvé son écho au moment où il fallait. Il faut savoir que ça bouge quand même, même si ça n’est pas rapide.

C’est long, c’est difficile mais ça avance. On ne subit plus sans rien dire, comme on le faisait il y a trente ans. “

ANESF : “Comment réagir, et recueillir les situations compliquées vécues par les étudiant.e.s sages-femmes lors de leurs stages ? “

Martin Winckler : “Au Canada, un.e étudiant.e n’est jamais abandonné.e à son sort. Il y a toujours un.e conseiller.ère pédagogique ou un.e enseignant.e pour l’écouter. Les bureaux des professeurs sont ouverts en permanence, elles et ils ont des heures de présence obligatoire pour recevoir les étudiant.e.s, les écouter parler de leurs difficultés, répondre à leurs questions. Le Québec a une culture très développée de la prévention des souffrances psychologiques et mentales, que ce soit par les services d’aide aux personnes dépressives, ou la prévention du suicide. C’est pareil à l’université ou dans les écoles professionnelles : le souci du confort et de la sécurité des étudiant.e.s est constant. On considère que les personnes que l’on forme sont de futur.e.s collègues, ce ne sont pas des petites mains, elles ne sont pas là pour faire le « sale boulot », mais pour apprendre et contribuer.

Et le système de l'évaluation croisée, est généralisé, c'est le seul moyen de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'abus. Cela veut dire que la fonction des enseignant.e.s n'est pas d'être le patron des étudiant.e.s, mais de les former ; ce n'est pas un statut, c'est une mission.

En France, les pouvoirs publics et les institutions n'ont toujours pas compris qu'enseigner est une approche, une attitude, une méthode, pas un statut ou une position de pouvoir. C'est très compliqué de changer une mentalité archaïque, quand elle guide toute une société. Mais ça ne veut pas dire que c'est impossible. La société québécoise a beaucoup évolué dans les années 70 lors de la « Révolution Tranquille ». Le changement est donc possible. Mais en France, il ne faut pas attendre que cela se fasse au niveau national, il faut le faire localement.

Je crois aux petites révolutions dans des établissements, des départements, dans un groupe ou une association. Je pense que ce qui est important, c'est de se réorganiser à une échelle accessible.

Un changement de paradigme est bénéfique à tout le monde parce que fondamentalement, tout le monde a envie de travailler de façon collégiale, harmonieuse, et sans conflit. Au lieu de valoriser la compétitivité, valorisons la coopération et le travail collectif. Travailler ensemble et réfléchir collectivement, ça évite les conflits. Soigner ensemble est une valeur en soi.

Ca va demander du temps, mais ça va se faire!"

Un grand merci à Martin Winckler pour sa disponibilité et ce riche échange.

Suite de l'échange à retrouver sur notre site internet !

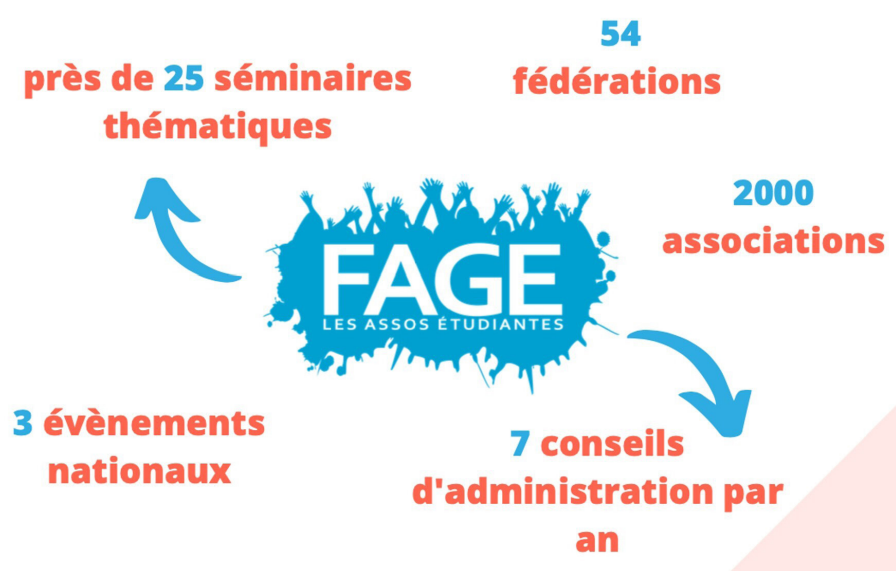
Manuela Carriço,

Vice-présidente en charge des Questions Sociales de l'ANESF

La FAGE et notre place dans ce réseau

La FAGE, vous en avez sans doute déjà entendu parler, dans un local d'association en remarquant certaines affiches "Bouge ton Crous" ou encore en passant la porte de l'Agoraé de votre campus, mais sans doute sans bien comprendre de quoi il s'agit. Tentons alors de revenir quelque peu sur ce qu'est la FAGE, comment fonctionne-t-elle ? et quel lien avec l'ANESF et les associations qui la composent ?

La FAGE est la Fédération des Associations Générales Étudiantes, Elle fédère donc des structures associatives étudiantes très diverses. Des Fédérations de territoires (35), des fédérations de filière comme l'ANESF (19) Mais par leur biais **elle fédère plus de 1000 associations étudiantes en France Métropolitaine et des territoires ultra-marins**. Ce modèle composé de plusieurs échelles de fonctionnement, c'est le système confédéral. Et pour que toutes ces structures fonctionnent ensemble, la FAGE a adopté un modèle de démocratie participative. La FAGE fonctionne comme une association. Elle est résolument indépendante et pluraliste. La structure de base de la FAGE est l'association étudiante (aussi appelée BDE, amicale ou corporation), qui regroupe sur les campus les étudiant.e.s. Toutes ces associations étudiantes sont soit de filière, soit généralistes, soit à thème.



La FAGE fonctionne avec 3 grandes instances décisionnelles : les assemblées générales, les Conseils d'administration, et le bureau national. Le bureau national de la FAGE, ce sont les fameux "pulls bleus", croisés en élection ou en WEF de sa fédération, ils viennent de toutes filière ou territoire, et ils sont en charge de mettre en œuvre la politique générale votée chaque année par le conseil d'administration, mais aussi de former, accompagner le réseau et de représenter la FAGE auprès des instances gouvernementales.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salarié.e.s et des mutuelles étudiantes, **elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique**. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée **jeunesse et éducation populaire** par le ministère en charge de la jeunesse.

La FAGE met en place de nombreuses campagnes et projets d'innovation, pourquoi ? Parce que les revendications et propositions ne suffisent pas à elles-seules à améliorer les conditions de vie des étudiant.e.s. Ainsi La FAGE travaille en complémentarité avec d'autres acteur.ice.s pour notamment, développer l'accès aux soins par le biais de la prévention par les pairs, ou encore développer la solidarité par les pairs. Les AGORAés sont sans doute le projet d'innovation sociale le plus connu mais il est loin d'être le seul.

En effet la FAGE développe aussi le projet de soutien psychologique aux étudiant.e.s sur les campus, des campagnes contre les différentes addictions, ou encore le projet bien dans ton assiette...



En définitive, la FAGE est une structure associative certes complexe, car composée de nombreuses structures et car son action se reflète à des échelles diverses, mais elle se renouvelle toujours, afin de répondre au mieux aux besoins des étudiant.e.s. Enfin, l'ANESF, par son adhésion en 2002, a pris part au fonctionnement et au développement de la FAGE, par son investissement dans les projets notamment de santé publique, ou dans le travail de la défense des étudiant.e.s en santé.

L'ANESF au sein du Réseau de la FAGE

Le fait d'adhérer à la FAGE nous permet de **travailler en réseau** avec les fédérations de territoires. En effet, la plupart des associations locales adhèrent à une fédération de territoire adhérente à la FAGE, ce qui **nous permet de porter des projets en double maillage**, tels que l'intégration universitaire. En transmettant nos positions au conseil d'administration, elle sont ensuite **portées sur l'ensemble du territoire**.

La FAGE permet également au réseau de l'ANESF de bénéficier de **formations**, en se rendant disponible pour former sur les différents événements nationaux et de formation de l'ANESF, mais aussi, permet aux étudiant.e.s sages-femmes de participer à des **séminaires et événements de formation organisés par la FAGE** (séminaire national des élu.e.s étudiant.e.s, séminaire de lutte contre les discriminations,..)

La FAGE permet également à l'ANESF de se **développer**, de part des **subventions**, telles que les **subventions de formation**, mais aussi des subventions ponctuelles. Nous avons par exemple obtenu un prix lors du **trophée de l'innovation sociale** sylvain Broussard avec notre projet HERA!

Ce travail en réseau nous donne aussi des pistes d'**amélioration et de perfectionnement** pour notre structure, car nous bénéficions de l'expertise et de l'aide des autres fédérations.

Nous participons, de plus, activement à l'**administration de la FAGE et à son développement**.

Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à envoyer un mail à presidence@anesf.com ou enseignementsup@anesf.com

Victoria Di Constanzo Gonzalez

Vice-Présidente en charge des Politiques Jeunesse et suivi FAGE de l'ANESF

Fanny Toussaint

Première Vice-Présidente en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de l'ANESF

Présidente de l'ANESF

Administratrice de la FAGE pour l'ANESF

Le concept de développement durable et ses controverses

Les mots “développement” et “durable” sont apparus côte à côte dans les années 1970-1980. C’est l’Organisation des Nations unies qui le définit en 1987 dans le rapport *Our common future*. Le développement durable est alors ancré sur **trois piliers** (économie, social et environnemental), il se veut un développement **économique efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable**.

La phrase « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » est souvent utilisée pour le définir.

En 2015, l’ONU a fixé **17 objectifs à atteindre d’ici 2030** dans le cadre du développement durable.

Ces objectifs sont :

- > Pas de pauvreté
- > Faim zéro
- > Bonne santé et bien-être
- > Éducation de qualité
- > Égalité entre les sexes
- > Eau propre et assainissement
- > Énergie propre et d’un coût abordable
- > Travail décent et croissance économique
- > Industrie, innovation et infrastructure
- > Inégalités réduites
- > Villes et communautés durables
- > Consommation et production durables
- > Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- > Vie aquatique
- > Vie terrestre
- > Paix, justice et institutions efficaces
- > Partenariats pour la réalisation des objectifs
- > Vous les retrouverez détaillés ici

L’ONU titre : “17 objectifs pour sauver le monde”, des objectifs qui vont de soit pour une société juste. Pourquoi alors la lecture des objectifs donne-t-elle une impression d’utopie inatteignable ? Personne n’est opposé à sauver le monde, pourtant l’idée d’une société ayant concrétisé ces 17 cibles dans 10 ans tient plus du rêve que du projet, dans ce cas, serait-ce la société qui ne veut pas ou ne peut pas se sauver ? Une chose est sûre, ce n’est pas si on reste sur notre lancée que nous pourrions dévier notre trajectoire.

De plus, le **changement climatique n’est que peu pris en compte**, il entre dans un objectif parmi les autres, alors que les catastrophes et modifications qu’il peut entraîner sont entièrement interdépendantes des autres objectifs. Par exemple, imaginons que les inégalités et les guerres soient derrière nous, la paix ne pourrait pas tenir si des millions de personnes se voyaient obligées de migrer car leur région est devenue aride ou inondée. L’égalité entre les différents objectifs perd son sens si la possibilité de parvenir aux 16 autres dépend d’un seul objectif. Faudrait-il prioriser ? Sans pour autant que les autres objectifs soient oubliés à l’arrière plan.

Le développement durable permet d’avoir une **vision globale qui est importante pour la transition écologique**. L’écologie n’est pas viable si elle n’englobe pas les aspects sociaux et écologiques.

Mais le **développement durable est décrit pour s’appliquer à tous les pays membres**, ces objectifs sont les mêmes pour tous quel que soit le niveau de développement du pays. Cependant, un objectif de croissance ne peut s’entendre de la même façon partout. **Dans les pays “en voie de développement”, la croissance est nécessaire** pour permettre à tous un niveau de vie correct et des infrastructures sanitaires et sociales accessibles à tous. Dans ces pays, on comprend la nécessité de la création d’emplois, de l’augmentation du pouvoir d’achat et de la création de richesse.

Tout en orientant la croissance vers des énergies renouvelables bien sûr.

Dans les pays “développés” au contraire, nous sommes déjà dans de la surconsommation, bien sûr il y a des chômeurs, des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, et de la précarité, mais nous devrions être capables de redistribuer les emplois et les richesses sans pour autant continuer sur une pente de croissance infinie. Nous n’arrivons plus à gérer nos propres déchets, nous allons dans d’autres parties du monde pour épuiser leurs ressources afin de consommer toujours plus. Comment peut-on produire toujours plus dans un pays qui a des frontières fixes, la Terre n’est pas extensible, nos “besoins” ne peuvent pas l’être. La croissance n’est plus une solution dans ces parties du monde, c’est la source des problèmes. L’objectif de croissance du développement durable ne correspond pas à la situation dans les pays dits “développés”.

La croissance à tout prix n’est plus possible, les objectifs du développement durable ne semblent pas faire cette différenciation et ce constat, et c’est en ce sens que le terme “développement durable”, semblant promouvoir la croissance, le développement, est **controversé par les scientifiques**.

Le développement durable est **un beau projet**, mais il manque de nuance dans la hiérarchie de ses objectifs et dans l’universalité ou non de ceux-ci dans le monde entier quel que soit le niveau socio-économique des pays. Cependant cette critique est facile, même si ces objectifs ne sont pas atteints en 2030, ils ont le mérite de fixer un but et de **définir les caractéristiques d’un “monde meilleur”**. En lisant les détails des objectifs, les objections qui ont été faites plus haut sont prises en compte. On peut lire :

“La croissance économique doit être partagée pour créer des emplois durables et promouvoir l’égalité”

“Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national”

“Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales”

Même si le concept de décroissance n’est pas envisagé, ces nuances permettent d’envisager des changements positifs et un certain réalisme.

Le développement durable est un noble projet, en faisant connaître ces objectifs et en agissant chacun à notre niveau mais aussi tous ensemble, on ne peut qu’avancer.

Elena Dolmaire et Noëlie Sindt

Chargées de Mission Développement Durable de l’ANESF

Focus on : Toulouse

Le Premier Cri Bonjour tout le monde, Le Cri, **association des étudiants sages-femmes toulousains** est fière de vous présenter brièvement son histoire, et ses actions actuelles. L'association a été créée en 2001, dans un contexte de mal être des ESF toulousaines. Elle permet des changements, remaniements notamment de l'équipe pédagogique. L'association a su se réinventer au fil des années et évoluer. Nous allons aujourd'hui vous détailler quelques unes de nos actions !



Pôle culture et sport

Nous avons dans notre association un pôle culture et sport qui s'occupe de : Créer des sweats, gilets et sacs, de différents coloris (voir les photos ci jointes). Nous proposons aussi ces produits aux sages-femmes du CHU de Toulouse. De plus, cette année, nous avons innové avec un joli tee-shirt ! Pour les membres du bureau nous faisons de jolis pulls brodés pour briller aux JNESFs ! Côté sport, cette année, nous avons organisé 3 événements : **2 séances de groupes gratuites dans une salle de sport avec une coach**. Au programme danse, cardio, abdos, yoga... Et nous avons aussi proposé une séance de crossfit gratuite, là aussi avec un coach. Ce sont des moments de cohésion où toutes les promos peuvent se retrouver et transpirer ensemble entre 2 gardes ! Chaque année, nous organisons aussi une conférence avec différent.e.s intervenant.e.s et professionnel.le.s de santé sur des thèmes variés (deuil périnatal, santé sexuelle et gynécologique...). Avec le covid cet évènement qui aurait dû porter sur l'endométriose a malheureusement dû être annulé. En collaboration avec notre VP partenariat, notre pôle sport a aussi pu **organiser un week-end au ski pour la toute première fois**.

Cette année un groupe de 23 étudiantes sage-femmes a pu partir au ski à St-Lary ! Nous avons organisé ce week-end all inclusive dans un centre de vacances sur place, au pied des pistes, pour un tarif plus que réduit (88,7 euros avec 2 jours de forfait, transport, logement, repas inclus par exemple pour les skieurs) ! Ce fut l'occasion de **favoriser la cohésion inter-promo** avec des étudiantes de 2ème, 4ème et 5ème année dans un cadre et un contexte bien différents des stages. Deux jours de ski, de snow ou bien spa et balade pour les non skieur.se.s. Le soleil était au rendez-vous, et même un peu trop pour la neige, mais cela ne nous a pas empêché de nous faire remarquer sur les pistes en combi "pilou-pilou" (licorne, tigre, télé-tubbies...) ! Du rire, du sport, de la bonne humeur sur les télé-sièges, des pique-niques au soleil, quelques gamelles, des verres en terrasse et une soirée jeux de société ont bien rythmé nos deux jours. Cet évènement est pour nous un succès à renouveler l'an prochain !



Pôle partenariats

L'association a créé des partenariats dès sa création. Ils sont une source essentielle de revenus pour nous et nous permettent d'organiser notamment **le week-end de « marrainage », des soirées, d'imprimer des affiches promouvant nos actions** comme lors d'octobre rose, et bien d'autres choses. Notre mission: rencontrer les partenaires déjà établis, petites ou grosses entreprises pour signer des conventions chaque année et démarcher de nouveaux partenaires potentiels. Nos partenariats se basent sur un engagement de notre part de promotion des partenaires sur nos réseaux sociaux, le magazine bi-annuel,

lors de nos événements... Nous organisons **des interventions partenaires avec les différentes promotions** comme: des interventions d'explications des régimes de cotisation suivant les modes d'exercices pour les dernières années, des interventions d'explications de gammes de produits pour les femmes enceintes et les nouveaux nés, des interventions d'explication des RCP... pour les premières années Et bien d'autres. En échange, les partenaires nous accordent des subventions, des aides logistiques, des assurances et du matériel pour nos événements... Parmi nos partenaires, nous comptons la MACSF, GAN prévoyance, GPM, La Médicale, Avène, Sigvaris, Galia, La Roche-Posay, BNP Paribas, Espace reproche Toulouse.

Nous avons aussi dans notre association un **pôle prévention citoyenneté et solidarité**. Ce poste a pour but de : Rythmer votre année avec de nombreux événements tels qu'Octobre rose (course, défi photo, soirée, vente alimentaire), le mois sans tabac, le téléthon, la lutte contre le sida, l'hôpital des nounours, bouge ta santé, la journée internationale de la sage-femme. Ces différents événements favorisent la cohésion inter et intra promos.



En fin d'année nous souhaitons organiser **un « évènement surprise »** : la collecte de protections périodiques, en collaboration avec une association. Nous avons collaboré à de nombreuses reprises avec notre VP Communication, nos VP soirées et nos VP partenariat lors de nombreux évènements. Nos évènements permettent aux étudiant.e.s de valider des « points évènement », qui participent à la validation de leur ECTS. **Notre plus gros évènement est Octobre rose**. Plusieurs actions, activités ont rythmé ce mois d'octobre, notamment la course, en partenariat avec la Ligue contre le cancer, qui nous a valu un record de participation et de recettes cette année ! Malheureusement pour nous cette année certains projets ont dû être reportés (le téléthon en place publique à cause des gilets jaunes) voir annulés (les évènements de fin d'année à cause du coronavirus). Nous avons pour projet, courant mars, de participer avec l'AGEMP à Bouge ta santé qui devait être un gros évènement cette année, collecter des protections menstruelles à notre école. Heureusement, ce n'est que partie remise !

Pôle enseignement supérieur

Au sein de l'association, deux VP Enseignement Supérieur sont chargé.e.s du **relai avec notre fédération territoriale qu'est l'AGEMP : Association Générale des Étudiants de Midi-Pyrénées** L'un des gros évènement de notre mandat a été les élections centrale de l'Université Paul Sabatier en soutenant la liste Bouge ta Fac ! Les résultats ont été concluants : -CA 4 sièges sur 6 obtenus par l'AGEMP et la liste Bouge ta fac, dont **1 ESF -CFVU Santé** 6 sièges sur 6 obtenus par l'AGEMP et la liste Bouge ta fac -CFVU Sciences 4 sièges sur 10 obtenus par l'AGEMP et la liste Bouge ta fac.

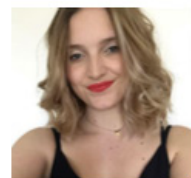
Une nouveauté a été mise en place au sein de notre faculté : la **création d'un Sénat et d'un Conseil Pédagogique** dans l'optique de regrouper toutes les formations médicales dans un UFR Santé . Une étudiante sage-femme est présente dans chacune des commission créée. Notre rôle passe également par des innovations sociales telles que : Dry January, semaine égalité, lutte contre la précarité étudiante avec petit déjeuner gratuit organisé en partenariat avec l'ATEK, association toulousaine des étudiants kinésithérapeutes, Bouge ta santé, malheureusement annulé suite au contexte du coronavirus. Semaine du développement durable organisée virtuellement.

Enfin, nous accompagnons les étudiant.e.s toulousains dans les affaires sociales comme : Lutte contre les violences faites aux femmes avec l'association Nous toutes, Réforme des retraites, Précarité étudiante, Crise du système hospitalier.

Pôle compagnonnage

Création du poste de Vice-président.e Compagnonnage en septembre 2019. Ce poste a pour but de **créer cohésion et médiation entre étudiant.e.s, équipe pédagogique et coordinat.eur.ice.s de service**. Il permet aussi de favoriser l'inter promotion. Nos actions visent à participer au bien-être et à l'accompagnement étudiant, à répondre aux demandes étudiantes et à **proposer des axes d'amélioration de la formation** selon les demandes et la faisabilité de la proposition. Parmi ces actions il y a : Amélioration de la formation : mise en place du TD palpation des seins, mise en place d'un temps « présentation » du service et du matériel de réanimation bébé et participation, avec les délégué.e.s, au groupe de travail pour la création d'un livret d'accueil étudiant.e.s en SDN au CHU. Accompagnement étudiant : mise en place de temps préstage et poststage des promotions supérieures chez les promotions inférieures, mise en place de la présence des étudiant.e.s d'années supérieures au stage de préentrée au CHU des L2 et création de fiches explicatives de terrains de stage (infos utiles/ contacts, que faisons-nous en tant qu'étudiant.e dans le services, quels objectifs, quels avantages et inconvénients du stage). Participation au bien-être : enquête bien-être au local avec l'aide de la présidente et de la secrétaire.

Membres du bureau **Le Premier Cri** – année 2019-2020



Présidente
Coline Joseph-Lagrèze



Secrétaire
Jeanne Sailler



Trésorière
Manon Jaubert



VP Communication
Inès Boucher



VP Admin
Anne Vrigneau et Maëlle Chauveau



VP Partenariat
Léa Barbottin et Elise Séguy



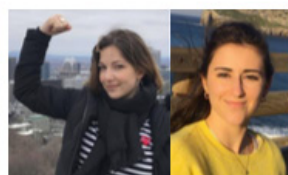
VP Culture et Sport
Léa Michieletto et Chloé Grançon



VP Soirée
Julie Pons et Eva Pascaud



VP Enseignement Supérieur
Manon Delobelle et Cloé Bernardin



VP Prévention Citoyenneté Solidarité
Emma Bueno et Emma Esnault



VP Gala
Ophélie Pigearias



VP Compagnonnage
Camille Favorelle et Maria Guevezov

PHILIPS

AVENT

Partenaire de l'ANESF

Profitez jusqu'à
-50 % de remise
sur notre gamme
de produits
Philips Avent
et Sonicare

Philips France Commercial - 33, rue de Verdun - CS60055 - 92156 Suresnes Cedex France - SASU au capital de 3 100 000 € - R.C.S. Nanterre 811 847 243



Philips Avent, partenaire de l'ANESF, vous propose des réductions allant jusqu'à - 50% sur les produits de la gamme Philips Avent mais aussi sur les produits d'hygiène buccodentaire de la gamme Philips Sonicare !

Il vous suffit pour cela de demander un code de réduction à usage unique valable sur la boutique en ligne Philips.fr (dans la limite des stocks et des codes disponibles).

Renseignez-vous et demandez vos codes en envoyant un mail à : partenariatanesf@philips.com

Elu'Actu

Dans ce numéro de l'engagement, un nouveau témoignage d'élus : celui de Benjamin, ESF à Lille. Vous pouvez ainsi lire sa vision de l'engagement étudiant, et ce que cela implique pour lui !

Benjamin est élu CFVU et va vous expliquer ce que c'est. Il est donc élu dans un conseil dit "central" au niveau de l'Université.

Il existe deux principaux conseils centraux à l'université : le **CAC** (Conseil Académique, duquel fait partie la CFVU) et le **CA** (=Conseil d'Administration).

Tous les établissements de formation en maïeutique étant conventionnés avec les universités (ce sont les universités qui délivrent le diplôme d'état de sage-femme !), il est possible pour les ESF d'élire leurs représentant·e·s dans ces conseils, et même de s'y présenter pour la très grande majorité des établissements de formation.

Ainsi, nous pouvons nous rendre compte des **liens que nous avons avec nos universités respectives**, et de l'importance d'y avoir des représentant·e·s. Bonne lecture !



*« Je suis Benjamin
Lohez, élu CFVU et membre de
la commission FSDIE à l'université
de Lille CHR. »*

Je suis étudiant en 2ème année de sage-femme et élu CFVU (= Commission de la Formation et de la Vie Universitaire) depuis décembre 2019 ainsi que membre de la commission FSDIE (= Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes).

En ce qui concerne la **CFVU, elle se réunit une fois par mois** pour délibérer sur des **décisions concernant la formation et la vie universitaire**.

C'est également la CFVU qui élit les membres des différentes commissions qui lui sont sous-jacentes comme la commission FSDIE ou la commission disciplinaire. Elle va aussi élire la VPE(= Vice Présidente Étudiante). Elle sert de lien entre les étudiant·e·s et la présidence de l'université et préside certaines commissions.

La partie formation concerne principalement les maquettes de formations, les modalités d'évaluation, le règlement des études ainsi que les admissions en licence et master.

Pour donner un exemple concret et récent, lors du confinement, ce sont les élu·e·s de la CFVU qui ont voté les changements de modalités d'enseignements et d'évaluations.

S'agissant de **la partie vie universitaire**, elle concerne principalement la commission FSDIE qui se divise en deux parties: l'aide sociale et l'aide aux projets.

L'aide sociale fonctionne grâce aux assistantes sociales qui reçoivent des demandes d'aides d'étudiant.e.s en difficultés et font le point avec eux.elles sur leurs situations. **Le FSDIE décide alors d'intervenir ou non pour aider cet étudiant.** Par exemple il peut s'agir d'une dette de loyer ou encore d'une difficulté à cause d'un imprévu.

La commission FSDIE finance également des projets. Ces derniers peuvent être portés par une association et c'est le cas le plus souvent, mais ce n'est pas obligatoire. Le·La porteur·se du projet doit faire une présentation générale de son projet devant la commission en présentant tout ce qui doit être financé. Le FSDIE finance le projet en totalité ou en partie en fonction du public visé. Par exemple, un projet qui concerne l'ensemble des étudiant·e·s de l'université sera financé à 100%. Les projets peuvent être divers : demande de rénovation de local d'association, voyage humanitaire, week-end de cohésions, galas, évènements sportifs ...

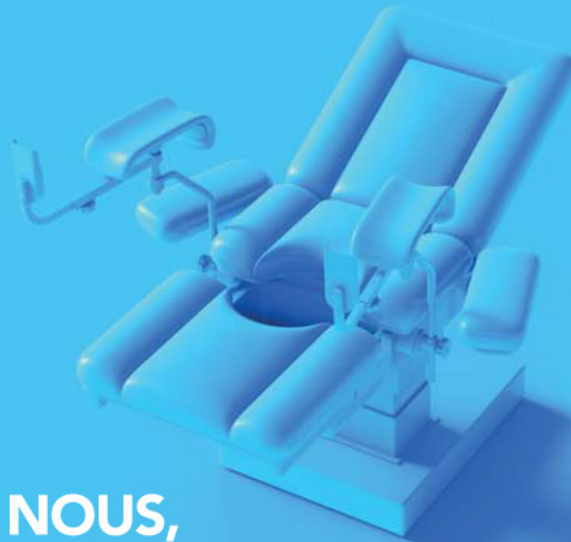
Un·e élu·e étudiant·e a donc un impact réel sur la formation et la vie universitaire.

Pour moi, un·e élu·e étudiant·e se doit de favoriser un bon lien entre l'université et les étudiant·e·s. De plus, Il·Elle est présent·e aux différents conseils de l'université et **fait en sorte que l'ensemble des décisions votées soient bénéfiques pour les étudiant·e·s.**

Sur le plan personnel, être élu m'a permis d'être plus à l'aise dans mes prises de paroles ainsi qu'à mieux comprendre le fonctionnement de l'université et les enjeux d'avoir des élu·e·s étudiant·e·s qui siègent aux conseils.

Et pour finir, en tant qu'étudiant sage-femme, je pense qu'il est important d'avoir des représentant·e·s dans ces conseils car c'est, selon moi, **l'un des meilleurs moyens de prendre place dans le système universitaire et de favoriser l'intégration des écoles de sages-femmes.**

ETUDIANTS EN MAÏEUTIQUE



**GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ**

**POUR NOUS,
SAGES-FEMMES**

LA RCP

(Responsabilité Civile Professionnelle)

À QUOI ÇA SERT ?



Obligation pour un professionnel de santé, y compris les étudiants de réparer le préjudice causé à des tiers à l'occasion d'un acte de prévention, de diagnostic ou de soin.

Référence : Loi Kouchner 2002

Exemples de mises en causes



DÉFAUT D'INFORMATION
LORS DE LA POSE
DU STÉRILET



BÉBÉ CHUTE DE LA TABLE
SUITE À UN MOMENT
D'INATTENTION



REMISE DE COMPRIMÉS
À LA MAUVAISE PATIENTE,
ENTRAÎNANT UNE FAUSSE
COUCHE

PACK SENOÏS OFFERT⁽¹⁾

Le Pack SENOÏS vous protège des conséquences de vos actes professionnels en vous offrant une couverture optimale :

- Responsabilité Civile Professionnelle ⁽²⁾
 - + Protection juridique ⁽²⁾
 - + Couverture lors de stage à l'étranger *
et missions humanitaires Bénévoles **
 - + Capital Invalidité Reconversion de 15 000 € ⁽³⁾

[@gpm_fr](https://twitter.com/gpm_fr) // [fb benjaminjeuneprosante](https://www.facebook.com/benjaminjeuneprosante) // www.gpm.fr

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

01 40 54 54 54

DU LUNDI AU VENDREDI - DE 8H30 À 18H00

**GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ
PARTENAIRE DE :**


> ANESF
association nationale
des étudiant·e·s sages-femmes

* dans un Etat membre de l'UE** Monde entier hors USA et Canada

(1) Prise en charge intégrale par Groupe Pasteur Mutualité de la cotisation 2020/2021 portée sur l'attestation jointe y compris la contribution au fonds de garantie de 15 euros.

(2) Garantie assurée par Panacea Assurances - Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, Entreprise régie par le Code des Assurances, au capital de 55.555.750 euros - 412 887 606 R.C.S. Paris, Siège social : 1, Boulevard Pasteur - CS 32563 75724 PARIS CEDEX 15

(3) Garantie assurée par GPM Assurances SA. Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, Entreprise régie par le Code des Assurances, au capital de 55.555.750 euros - 412 887 606 R.C.S. Paris, Siège social : 1, Boulevard Pasteur - CS 32563 75724 PARIS CEDEX 15

ÉTUDIANTS : POUR REGARDER L'AVENIR AVEC ASSURANCE, DÉCOUVREZ NOS OFFRES

1

Avec la carte la médicale Plus, cumulez **responsabilité civile professionnelle, protection juridique, capital invalidité professionnelle, offerts** pendant toute la durée de votre cursus

2

Avec **l'assurance santé**, bénéficiez d'une couverture adaptée et d'un tarif privilégié **à partir de 14 €* par mois**

3

Avec **l'assurance automobile et 2 roues**, assurez mieux tous vos déplacements professionnels et privés

4

Avec **l'assurance habitation**, profitez d'une offre dédiée jusqu'à 4 pièces, que vous soyez propriétaire ou (co)locataire **à partir de 52 €* par an**

Contactez vite votre Agent Général



0 969 32 4000

Service gratuit
+ prix appel

APPEL NON SURTAXE

*Voir conditions en agence.

Les contrats la médicale Plus, La Médicale Assurance Automobile et La Médicale Assurance Habitation sont assurés par La Médicale de France. Le contrat Assurance 2 roues est commercialisé par La Médicale Courtage. Le contrat La Médicale Santé est souscrit par La Médicale Vie Prévoyance auprès de La Médicale de France. Le contrat de prévoyance est souscrit par La Médicale Vie Prévoyance auprès de PREDICA et La Médicale de France. La Médicale de France, entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 2 785 532 €. Siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris. Adresse de correspondance : 3, rue Saint-Vincent-de-Paul 75499 Paris Cedex 10. 582 068 690 RCS Paris. La Médicale Vie Prévoyance - Association Loi 1901 - 50-56 rue de la Procession 75015 Paris. PREDICA, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Entreprise régie par le Code des Assurances, siège social 50-56 rue de la Procession 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris. La Médicale Courtage - Siège social : 3, rue Saint-Vincent-de-Paul 75010 Paris. Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, immatriculée sous le numéro 822 103 099 RCS Paris. Société de courtage d'assurances inscrite sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS N° 16 005 653. Les contrats sont commercialisés par les Agents Généraux de La Médicale. Document à caractère publicitaire simplifié et non contractuel achevé de rédiger en septembre 2019. APPP 4955.



lamedicale.fr

La médicale
assure les professionnels de santé



VOTRE ASSURANCE NATURELLE

« Sorcières, la puissance invaincue des femmes » de Mona Chollet

Qu'elles soient mises au ban de la société, censurées, chassées ou brûlées, les sorcières ont de tous temps et en tous lieux été l'objet de crainte et de fascination. Mona Chollet, déjà connue pour son livre **Beauté Fatale** mettant en lumière les diktats de beauté auxquels sont soumises les femmes, évoque dans *Sorcières*, la puissance invaincue des femmes, les raisons qui ont menées aux chasses aux sorcières et qui se retrouvent encore dans nos sociétés actuelles pour contrôler certaines femmes et en marginaliser d'autres.

Son livre, **parsemé de citations et de sources féministes et intéressantes**, se décompose en plusieurs parties pour évoquer différents sujets tels que l'évolution de l'indépendance des femmes et sa stigmatisation actuelle, l'injonction à la maternité, le mythe de la beauté synonyme de jeunesse entraînant par la même occasion la peur de la vieillesse, et le respect de la santé et la physiologie des femmes.

Pour introduire son propos, **Mona Chollet nous emporte dans l'histoire des sorcières**, de leurs représentations et nous plonge au cœur des chasses aux sorcières des XVI^e et XVII^e siècles. Elle y évoque les persécutions qui s'y sont tenues, permises par des accusations fondées sur rien de plus qu'une misogynie ambiante. Ces faits injustes et souvent niés ont façonné notre monde et impactent encore nos cultures de plusieurs manières, citées dans ce livre.

C'est la marginalisation des **femmes désireuses d'indépendance** qui est citée en premier. Dans une société où le mariage est institutionnalisé et le « happy ending » entouré d'un mari et d'enfants est présenté comme la clé du bonheur et de l'aboutissement personnel des femmes, peu de place est laissée aux récits de femmes qui se réalisent différemment.

Mona Chollet interroge dans cette partie ces injonctions qui ne sont faites qu'aux femmes, en constatant qu'elles sont d'ailleurs les seules à bénéficier d'une nomination qui fait état de leur statut marital (Mademoiselle/Madame pour les femmes vs Monsieur pour les hommes), comme si le mariage était une manière suffisante et nécessaire à la réussite de leurs vies. Les femmes qui écrivent leurs vies différemment en réalisant leur vocation ou maints autres projets sont alors considérées comme des femmes égoïstes qui n'ont comme avenir possible que le regret de leurs choix d'indépendance, entourées de chats, vieille, laide et aigrie (on notera la ressemblance de cette description avec celles des sorcières).

« Sorcières » nous permet de lire cette citation inspirante d'Amina Sow : **« Choisissez toujours vous-même. Si vous vous donnez la priorité, vous emprunterez des chemins incroyables. Bien sûr, les gens vous traiteront d'égoïste. Mais non. Vous avez des capacités. Vous avez des rêves. »**, qui devrait être enseignée selon Mona Chollet aux garçons et aux filles de la même manière afin qu'ils aspirent aux mêmes libertés arrivés à l'âge adulte.



Qu'elles vendent des grimoires sur Etsy, postent des photos de leur autel orné de cristaux sur Instagram ou se rassemblent pour jeter des sorts à Donald Trump, les sorcières sont partout. Davantage encore que leurs aînées des années 1970, les féministes actuelles semblent hantées par cette figure. La sorcière est à la fois la victime absolue, celle pour qui on réclame justice, et la rebelle obstinée, insaisissable. Mais qui étaient au juste celles qui, dans l'Europe de la Renaissance, ont été accusées de sorcellerie ? Quels types de femme ces siècles de terreur ont-ils censurés, éliminés, réprimés ? Ce livre en explore trois et examine ce qu'il en reste aujourd'hui, dans nos préjugés et nos représentations : la femme indépendante – puisque les veuves et les célibataires furent particulièrement visés ; la femme sans enfant – puisque l'époque des chasses a marqué la fin de la tolérance pour celles

ZONES

ISBN 978-2-35522-122-4
9 782355 221224

Vient ensuite l'évocation de la maternité, considérée dans l'imaginaire collectif de notre société comme la manière ultime de se réaliser en tant que femme.

Mona Chollet dément ces idées reçues, et rend la parole aux femmes dont les récits sont mis sous silence ; celles qui refusent la maternité et celles qui ont eu des enfants pour faire cesser la pression familiale et sociétale qu'elles ressentaient et éprouvent dorénavant des regrets.

Mona Chollet passe ensuite au crible **la question de l'âge chez les femmes**, constatant la moins bonne tolérance accordée aux femmes qui prennent de l'âge, par rapport à leurs homologues masculins. C'est ainsi qu'un homme vieux restera beau, alors qu'une femme âgée sera laide, et si elle a la chance de rester belle, on la décrira comme "bien conservée", comme si elle en était arrivée au stade de momie. Mona Chollet explique cette différence par le lien culturellement ancré que la beauté féminine est synonyme de jeunesse et de fertilité; ainsi une femme âgée et ménopausée ne peut plus avoir accès à la beauté.

Le livre se termine sur **le sujet des femmes et de la nature**, dont l'un des principaux points communs est le peu d'attention qui leur est porté. Il est alors question du rapport qu'entretient le monde de la santé avec les femmes, et de nombreux sujets liés à notre future profession y sont exposés tels que les violences gynécologiques et obstétricales, les TV sans consentement, la surmédicalisation de l'accouchement, etc.

L'histoire de la médecine y est également étudiée, **mettant en lumière le masculo-centrisme de la médecine** pendant des siècles en interdisant son exercice aux femmes et en étudiant les maladies sur les hommes et pour les hommes, menant ainsi à des scandales comme celui du distilbène et à de minces connaissances sur des maladies de femmes telles que l'endométriome jusqu'à il y a peu de temps.

En évoquant dans chacune de ses parties les histoires de **figures du féminisme telles que Virginia Wolf ou Gloria Steinem**, Mona Chollet rend aux femmes leurs droits de disposer de leurs vies et de leurs corps comme bon leur semble, en démantelant des constructions culturelles acquises considérées comme « normales » à force de les subir.

La lecture de ce livre est en ce sens très intéressante, pour comprendre les fondements et l'évolution de certains grands combats féministes, et disposer de clés et de sources pour continuer à les faire avancer !

Apolline Madec
Vice-Présidente en charge des partenariats



RENTRÉE 2020: FAITES ATTENTION À VOS DROITS!

PAYEZ LES JUSTES FRAIS
D'INSCRIPTION ET RIEN DE PLUS!



A SAVOIR:
170€ EN LICENCE
243€ EN MASTER

+ 91€ DE CVE-C



POUR DES RAISONS SANITAIRES ET
FINANCIÈRES ÉVIDENTES, DEMANDEZ
À CE QUE VOS TENUES DE STAGE
SOIENT ENTRETENUES GRATUITEMENT
PAR VOS TERRAINS DE STAGE DÈS LA
RENTRÉE PROCHAINE!



NE LAISSEZ PAS PASSER DES
INVALIDATIONS D'EXAMEN JUGÉES
ABUSIVES: FAITES APPEL!



CONTACTEZ-NOUS!

MESDROITS@ANESF.COM
QS@ANESF.COM


TOUTE UNE LIGNE D'OFFRES
Pour Vous

 Nous agissons toujours
dans votre intérêt.

3233 Service gratuit
+ prix appel

 ou 01 71 14 32 33 · etudiant.macsf.fr

Rejoignez plus de 160 000 étudiants en santé sur :



Rejoignez plus de 10 000 étudiants en santé sur :



**RESPONSABILITÉ CIVILE
PROFESSIONNELLE -
PROTECTION JURIDIQUE**
Offert⁽¹⁾

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
**À partir de
16€ /mois⁽²⁾**

**ASSURANCE⁽³⁾
ET FINANCEMENT
AUTOMOBILE⁽⁴⁾**
**Des solutions
sur-mesure**

**ASSURANCE MULTIRISQUE
HABITATION**
**À partir de
5€ /mois⁽⁵⁾**

PRÊT ÉTUDIANTS
**Jusqu'à
21 400€⁽⁶⁾**
PUBLICITE
Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Pendant vos études, hors internes, hors remplacements. (2) Offre valable sur un contrat MACSF Générique Responsable jusqu'au 31/12/2019, sous réserve d'évolution des taxes, pour un étudiant en médecine ou chirurgie dentaire de moins de 41 ans, et de moins de 31 ans pour les autres études. (3) Sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF assurances. (4) Avec Club Auto MACSF clubauto-macsf.com, 0 805 051 006, service et appel gratuits, sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF financement, MACSF assurances et MACSF prévoyance. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la signature de votre contrat de financement. (5) Tarif 2019 pour 1 ou 2 pièces. (6) Sous réserve d'acceptation du dossier par notre partenaire financier et MACSF prévoyance. L'assurance emprunteur Décès, Incapacité, Invalidité est exigée par le prêteur. Vous pouvez souscrire une assurance équivalente auprès de l'assureur de votre choix.

DITES MERCI À VOTRE FÉDÉ !



Chers étudiants, votre fédé adorée vous a négocié un partenariat spécial chez **MAXIMUS CAMPUS**, **-15%** sur tous les produits jusqu'à **septembre 2020** !
Sweats de promo, tenues d'assos, goodies de soirées ! Profitez-en !



**SWEATS BRODÉS, T-SHIRTS SÉRIGRAPHIÉS, CASQUETTES PERSONNALISÉES,
GOODIES IMPRIMÉS, CARTES DE VISITES, KAKÉMONO ... AND MORE !**



CODE PROMO : #MCANESF

Retrouvez-nous sur notre site www.maximuscampus.com
et par email à contact@maximuscampus.com

Tél : 06 87 41 17 40 - showroom : 28 rue Barodet, 69004 Lyon - arrêt métro Hénon